



## LES EAUX DU VELAY

Syndicat de Gestion des Eaux du Velay  
32 Rue Hippolyte Malègue  
Z.A. de Taulhac  
43000 LE PUY EN VELAY  
Tél : 04 71 02 12 13  
Fax 04 71 02 02 52  
secretariat@sgeev.fr

# Demande de branchement au réseau public

- D'eau potable  
 D'eaux usées  
 PFAC : € HT max.

**DOCUMENT A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU SERVICE AVANT TRAVAUX, DATE et SIGNE**

- **Je soussigné(e),**

Monsieur – Madame

Nom ..... Prénom .....

Né le ..... A .....

N° fiscal : .....

Tél ..... Mobile .....

E-mail .....

Adresse complète : .....

- **Sollicite un raccordement au réseau public (eau potable, eaux usées),**

pour le terrain situé à l'adresse suivante (**merci de repérer votre bâtiment sur les plans joints**) :

Section : ..... N° de parcelle : .....

- **Usage de l'eau :**

A titre **domestique** :  Maison d'habitation  Autre : .....

A titre **professionnel** :  Commerce-industrie  Tertiaire  Agricole .....

- **Utilisation d'autre source d'alimentation :**

Puits, forages, sources .....  Autre : .....

- **Pose du compteur d'eau :**

Immédiate (demande d'abonnement à joindre) .....  Date ultérieure à préciser: .....

Je m'engage par la présente demande :

- ✓ A verser à la Trésorerie du Puy St Jean, dès qu'il me sera demandé, une participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) dont le montant est fixé par délibération dans le cas d'un raccordement au réseau d'eaux usées.
- ✓ A transmettre sans délai l'attestation effective de raccordement au réseau d'eaux usées au service.
- ✓ A régler à la Trésorerie du Puy St Jean, ou à l'entrepreneur qui exécutera les travaux, la totalité des frais relatifs aux fournitures et à la pose du matériel nécessaire aux branchements depuis les canalisations publiques jusqu'au compteur et au tabouret de branchement.
- ✓ A respecter le règlement du(des) services annexé(s) dont je reconnais avoir pris connaissance.
- ✓ Les travaux de branchements seront obligatoirement exécutés soit par le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay, soit par une entreprise désignée par lui, jusqu'au compteur, qui sera installé dans un regard visitable, et au tabouret de branchement. Ces regards seront installés le plus près possible du domaine public et seront d'un modèle et de dimensions prescrits par le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.
- ✓ L'USAGE DE L'EAU NE SERA ACCORDE QU'APRES LA POSE DU COMPTEUR

Fait en deux exemplaires à :

Le :

Le Syndicat

Le demandeur